



MODALITÉS DE VENTE STANDARDS – SAMUEL PACKAGING (CANADA)

- GÉNÉRALITÉS** : Toute commande écrite ou verbale reçue d'un client (un « **client** ») par Samuel & Cie Ltée (« **Samuel** ») pour la fourniture de produits et d'équipement (les « **produits** ») et/ou la prestation de services (les « **services** ») par Samuel est régie par les modalités de vente standards indiquées ci-dessous (les « **modalités** »), tel que Samuel peut les modifier de temps à autre. Samuel rejette toute modalité incompatible avec les présentes modalités et toute autre modalité proposée par le client dans l'acceptation d'une proposition ou d'une soumission de Samuel. Aucune entente verbale ou écrite qui prétend modifier de quelque façon les présentes modalités ne liera Samuel, sauf si un représentant autorisé de Samuel y consent par écrit.
- SOUSSION** : Toute soumission remise au client par Samuel ne constitue pas une offre.
- ACCEPTATION DES COMMANDES** : Toute commande que le client remet à Samuel pour la fourniture de produits et/ou la prestation de services ne liera Samuel que lorsque celle-ci l'aura acceptée au moyen d'une confirmation de commande ou aura rempli la commande en livrant le ou les produits et/ou en exécutant les services indiqués dans la commande (une « **commande acceptée** »). Tout échantillon fourni par Samuel ne fait pas partie d'une commande acceptée.
- LIVRAISON** : Les dates de livraison indiquées et/ou le délai de réalisation ne sont que des estimations. Samuel n'est pas tenue de respecter ces dates et n'aura aucune responsabilité envers le client par suite de retards résultant de quelque cause que ce soit. Samuel ne sera aucunement responsable des pertes ou dommages directs ou consécutifs causés au client par suite d'un retard ou d'un report de livraison.
- COMMANDE INCOMPLÈTE ACCEPTÉE** : Toute partie d'une commande acceptée qui n'est pas remplie et expédiée en raison de stocks manquants ou par suite d'une force majeure, tel qu'il est décrit ci-dessous, sera néanmoins retenue en tant que commande acceptée et livrée dès que possible; toutefois, si Samuel informe le client que cette partie ne peut être livrée à une date ultérieure, la commande acceptée pour cette partie sera annulée, et Samuel n'engagera en conséquence aucune responsabilité quelle qu'elle soit envers le client.
- LIVRAISON** : La commande acceptée du client doit contenir des directives de livraison complètes. Tous les honoraires, coûts, droits et autres frais liés à la livraison, au transport, aux assurances et à l'importation des produits constituent la responsabilité du client et, si Samuel en acquitte le montant, le client devra les rembourser à Samuel.
- AUCUNE ANNULATION** : Les commandes acceptées ne peuvent être annulées ni modifiées en totalité ou en partie sans le consentement préalable écrit de Samuel. Si Samuel accepte de modifier ou d'annuler une commande acceptée, le client indemniserà Samuel contre les pertes, dommages et frais engagés par Samuel à l'égard de l'annulation ou de la modification de cette commande, y compris le coût du fret de retour, de la livraison de retour, des articles achetés à des tierces parties afin d'être inclus dans les produits et tous les coûts de main-d'œuvre engagés par Samuel dans l'exécution totale ou partielle de la livraison des produits.
- AUGMENTATIONS DE PRIX** : Tous les prix sont susceptibles de changer en tout temps sans préavis entre le moment de l'acceptation d'une commande acceptée par Samuel et la date à laquelle la livraison est effectuée par celle-ci pour tout produit que Samuel affecte à la réalisation d'une commande acceptée.
- TAXES** : Tous les prix sont assujettis à l'ensemble des taxes de vente et d'utilisation, taxes d'accise, droits de douane, droits et tarifs applicables et aux autres taxes, frais de douane, droits et tarifs imposés

actuellement ou par la suite par une autorité gouvernementale à l'égard des produits ou des services (les « **taxes applicables** »). Pour éliminer tout doute, le client est responsable du paiement de toutes ces taxes applicables.

10. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET POLITIQUE DE CRÉDIT** : Les modalités de paiement sont énoncées dans les factures émises au client par Samuel. Si le paiement intégral d'une facture n'est pas reçu à l'échéance ou si la solvabilité du client est jugée insatisfaisante par Samuel à tout moment, Samuel pourra, sans engager quelque responsabilité, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : a) imposer des frais de service au moindre des taux suivants : i) 1,5 % par mois ou ii) le taux maximum permis par les lois applicables, sur tout montant en souffrance à compter de la date de cette facture, b) modifier les modalités de paiement ou en déclarer la déchéance du terme et(ou) c) retenir la livraison du ou des produits ou des services aux termes d'une commande acceptée qui n'ont pas encore été livrés ou exécutés et(ou) retarder, rappeler ou récupérer les livraisons de produit(s) en route à destination du client, ou qui lui ont été livrés, jusqu'à ce que des arrangements convenant à Samuel soient pris pour garantir le paiement de toute facture en souffrance et pour toutes les commandes acceptées ouvertes. Samuel établira et examinera de temps à autre à sa discrétion la limite et les modalités du crédit du client.

11. **TITRE ET RISQUES** : Sauf si Samuel y consent expressément par écrit, toutes les ventes sont effectuées F.A.B. à destination, et le risque de perte ou d'endommagement du produit est assumé par le client dès l'arrivée du produit au point de destination. Malgré ce qui précède, tout produit décrit dans une facture ou dans une commande acceptée est et demeurera la propriété de Samuel tant qu'il n'a pas été entièrement payé. La mention de F.A.B a la même signification que celle que lui attribue l'organisme International Chamber of Commerce (Chambre de commerce internationale) dans son édition en vigueur des Incoterms.

12. **RETOURS** : Aucun produit ne peut être retourné afin d'être crédité sans l'approbation préalable écrite de Samuel. L'approbation de Samuel peut être refusée à la seule discrétion de celle-ci ou Samuel peut exiger des conditions pour cette approbation, y compris, notamment, l'imposition de frais de restockage.

13. **GARANTIE LIMITÉE** :

- a) Samuel garantit que le ou les produits seront libres de tout défaut et conformes aux spécifications indiquées dans la confirmation de la commande acceptée pour la période de 90 jours (sauf pour les outils, pour lesquels la période sera de 12 mois) après la date de livraison et elle remplacera, à sa seule discrétion, les produits qu'elle juge défectueux, selon les mêmes Incoterms.
- b) Sauf si la confirmation de la commande le prévoit expressément d'une autre manière, en ce qui a trait aux produits fournis par Samuel, mais fabriqués par des tiers, Samuel offrira la même garantie que Samuel a reçue du fabricant.
- c) Samuel n'engagera aucune responsabilité tant que les produits et services n'auront pas été payés, après quoi cette responsabilité sera limitée au coût de réparation ou de remplacement d'un tel produit défectueux.
- d) Samuel garantit que les services seront bien exécutés selon les règles de l'art et d'une manière compatible avec les normes de l'industrie. Le recours unique et exclusif du client sera la réexécution des services. Toute réclamation résultant d'une violation de la présente garantie doit être faite par écrit et transmise à Samuel dans les 90 jours des services en litige.
- e) **LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES. SAMUEL NE FORMULE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS QUELQUE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE, OU ENCORE DE CONFORMITÉ DE L'UN DES PRODUITS AVEC UN ÉCHANTILLON. LES GARANTIES CONTENUES AUX PRÉSENTES ÉNONCENT LE RECOURS UNIQUE ET EXCLUSIF DU CLIENT DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN VICE DE FABRICATION OU DE MATÉRIAU.**
- f) Les obligations aux termes du présent article 13 sont assujetties à ce qui suit :

- a. Le client doit donner à Samuel un avis écrit précisant la nature des défauts de la ou des parties des produits prétendument défectueux dans les 10 jours de la prétendue défectuosité.
- b. Le client s'abstiendra d'utiliser les produits prétendument défectueux après le moment où il découvre qu'ils sont défectueux, sauf si une approbation écrite est donnée par Samuel.
- c. Le client donne à Samuel l'occasion raisonnable d'examiner le ou les produits.
- d. Samuel n'aura aucune responsabilité quant à une défectuosité découlant de l'usure normale, de dommages délibérés, de la négligence, de conditions de travail anormales, de l'omission de suivre les instructions de Samuel, d'un abus, d'une modification ou d'une réparation des produits sans l'approbation de Samuel.

14. **FORCE MAJEURE** : Si l'exécution d'une obligation par Samuel est retardée en raison de la non-disponibilité d'un ou de plusieurs produits ou de toute autre cause raisonnablement indépendante de la volonté de Samuel par suite d'un incendie, d'une grève, d'un lock-out, d'un conflit de travail, d'une guerre, d'une épidémie, d'un embargo, d'une inondation, d'un retard du transport, du manque ou de la non-disponibilité de remorques et/ou de wagons, de l'omission des transporteurs ou des sous-traitants, d'une pénurie de main-d'œuvre, de lois ou de règlements gouvernementaux restrictifs (y compris des mesures commerciales, des contrôles d'exportation, des tarifs douaniers, des dédouanements ou des droits) ou pour toute autre cause ou tout autre motif raisonnablement indépendant de la volonté de Samuel sur le plan commercial (une « **force majeure** »), même si cette force majeure peut avoir existé au moment de la soumission ou de l'acceptation d'une commande acceptée, Samuel n'en sera aucunement responsable, et toute partie d'une commande acceptée qui n'a pas été remplie ou expédiée sera conservée en tant que commande acceptée et livrée dès que possible. Toutefois, Samuel peut choisir d'annuler la commande acceptée, sans engager quelque responsabilité, si nous croyons que le ou les produits ne seront pas disponibles dans un délai raisonnable, tel que Samuel le détermine. Samuel se réserve également le droit de répartir le ou les produits entre ses clients de la manière qu'elle juge équitable, et sa décision sera concluante et liera le client, sans engager la responsabilité de Samuel.

15. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Le client reconnaît et accepte que Samuel n'a aucune responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris par suite de la négligence ou de la violation d'une obligation d'origine législative), en vertu de la loi ou autrement pour une perte ou des dommages (directs ou indirects), notamment la perte de profits, d'occasions, de revenus, de survalueur ou les pertes ou dommages liquidés, indirects, spéciaux ou consécutifs quels qu'ils soient. **DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL SERA, AU GRÉ DE SAMUEL, EN QUELQUE CIRCONSTANCE ET POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, DE REMPLACER LE OU LES PRODUITS NON CONFORMES ET D'EXÉCUTER DE NOUVEAU LES SERVICES OU DE REMBOURSER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR CES PRODUITS ET SERVICES NON CONFORMES, ET LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL AUX TERMES D'UN CONTRAT ET DES PRÉSENTES MODALITÉS NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE MONTANT TOTAL EN DOLLARS DES PRODUITS ET SERVICES ACHETÉS PAR LE CLIENT AUX TERMES DU CONTRAT.**

16. **FRAIS DE RECouvreMENT** : Le client paiera tous les coûts et frais, y compris, notamment, les honoraires raisonnables d'avocat et les frais administratifs, que Samuel engage pour protéger ses droits découlant de l'omission, par le client, d'exécuter ses obligations envers Samuel, y compris, notamment, toute tentative de percevoir quel que montant que le client doit à Samuel.

17. **CONFORMITÉ EN MATIÈRE D'EXPORTATION** : Le client reconnaît que tous les produits en provenance des É.-U. qui sont achetés à Samuel sont assujettis aux règlements relatifs au contrôle des exportations de ce pays, y compris les règlements appelés *Export Administration Regulations* (EAR) des É.-U. Le client reconnaît que tout produit acheté à Samuel qui est assujetti à cette réglementation ne sera pas exporté ou réexporté, directement ou indirectement, peu importe s'il a été modifié ou intégré à d'autres articles; i) à destination de pays assujettis à un embargo de la part des É.-U. ou ii) à des parties dont le nom paraît sur la liste appelée *Consolidated Screening List* (tel que le prévoient les règlements EAR) ou iii) autrement en contravention des règlements EAR.

18. **LOIS D'APPLICATION** : Les opérations intervenant entre le client et Samuel sont régies par les lois de la province d'Ontario, et le client accepte de se soumettre exclusivement à la compétence et au lieu des tribunaux de cette province à l'égard de tout conflit découlant d'une opération entre le client et Samuel; il est toutefois entendu que Samuel peut, à son gré, intenter des poursuites dans n'importe quel territoire où le client fait affaire ou possède des actifs. **LE CLIENT ET SAMUEL RENONCENT SCIEMMENT, VOLONTAIREMENT ET INTENTIONNELLEMENT AU DROIT À PROCÈS PAR JURY DANS LE CADRE DE TOUTE ACTION OU PROCÉDURE DÉCOULANT D'UN TEL CONFLIT.**

19. **AUCUN DROIT DE COMPENSATION** : Chaque commande acceptée constitue un contrat séparé et distinct lorsqu'il est accepté par Samuel, et le client ne peut retenir le paiement d'une facture ni opérer compensation, en totalité ou en partie, du paiement d'une facture en regard des sommes que le client prétend que Samuel lui doit relativement à une autre commande acceptée ou à une autre facture ou encore pour toute autre cause ou raison quelle qu'elle soit.

20. **NON-EXCLUSIVITÉ DES DROITS** : Les droits de Samuel aux termes des présentes s'ajoutent aux autres droits et recours à sa portée, en droit ou en *equity*, sans les remplacer.

21. **AVIS** : Tous les avis de réclamation ou de contestation remis par le client ou Samuel à l'égard d'une communication, d'une commande acceptée ou des présentes modalités doivent être écrits et envoyés a) par courriel à un représentant autorisé de Samuel, b) par courrier de première classe avec une copie par courrier certifié, avec avis de réception demandé, frais de port payés, ou c) par service de livraison le lendemain, frais de port prépayés, et adressés ainsi : i) s'ils sont destinés à Samuel, à son adresse à l'endroit où a été placée une commande acceptée et ii) s'ils sont destinés au client, à la dernière adresse que connaît Samuel. L'avis est valide le premier jour ouvrable après son envoi.

22. **DISPOSITIONS DIVERSES** : Aucune renonciation aux droits ou recours ne liera Samuel, à moins d'être indiquée dans une renonciation écrite portant la signature de celle-ci. Samuel n'abandonne aucun de ses droits ou recours si elle omet de se prévaloir d'un recours ou tarde à le faire ou encore si elle accepte un paiement alors que le client a commis une violation. Un tel retard ou une telle renonciation ou omission par Samuel à une seule occasion ne sera pas réputé constituer une renonciation, par Samuel, à un défaut futur du client ni à aucun autre droit ou recours à la portée du client. Les articles, paragraphes et autres rubriques des présentes modalités ne servent qu'à des fins de commodité et ne limitent aucunement la signification d'une disposition s'y trouvant, ni n'ont autrement d'incidence sur cette signification. L'invalidité ou l'inopposabilité d'une disposition des présentes modalités n'a aucune incidence sur la validité ou l'opposabilité d'une autre disposition.